

Avenant n°2 à la CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022

Entre les soussignés,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de l'assemblée départementale en dates des 8, 9 et 10 février 2023,

Ci-après désigné par "le Département" ou « la collectivité » d'une part,

Et

L'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine, dont le siège social est situé 7 Avenue de Tizé - CS 53622 - Thorigné Fouillard 35236 Cesson-Sévigné Cedex, représentée par Monsieur Sébastien GUERET en sa qualité de Président,

Ci-après désignée « l'ADT » ou « l'agence » d'autre part,

Vu la convention d'objectifs et de moyens établie entre le Département et l'agence pour la période 2020-2022, en date du 16 mars 2020,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention d'objectifs et de moyens du 16 mars 2020 et de fixer l'engagement financier du Département pour l'année 2023.

La durée est portée à quatre ans au lieu trois ans et l'engagement financier pour l'année 2023 est de 1 529 892€. Les articles 2 et 5.1 de la convention sont modifiés en conséquence.

A l'article 2 de la convention, la durée de trois ans est remplacée par la durée de quatre ans.

A l'article 5.1 de la convention relatif à l'engagement financier, l'alinéa suivant est ajouté à la fin de l'article :
« Pour l'année 2023, dans un contexte de contraintes fortes pesant sur le budget en fonctionnement de la collectivité, la subvention du Département s'élèvera à 1 529 892€. »

Article 2 : clauses de la convention initiale

Toutes les autres clauses de la convention non modifiées par le présent avenant restent maintenues et demeurent applicables.

Fait à Rennes, en deux exemplaires,

Le

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Jean-Luc Chenut, le Président

Pour l'Agence de développement
touristique d'Ille-et-Vilaine
Sébastien Guéret, le Président

SYNTHÈSE PAR COMPÉTENCE

Exercice 2023 - Budget primitif - Opérations réelles

Compétence 14 TOURISME

Section	Chapitre	Crédits prévus au rapport	Crédits contrats de territoires	Total général
	65 Autres charges de gestion courante	1 529 892,00	40 130,77	1 570 022,77
Total Fonctionnement		1 529 892,00	40 130,77	1 570 022,77
	204 Subventions d'équipement versées		350 203,10	350 203,10
Total Investissement			350 203,10	350 203,10
Total général		1 529 892,00	390 333,87	1 920 225,87

SYNTHÈSE PAR COMPÉTENCE

Exercice 2023 - Budget primitif - Encours

Compétence 14 TOURISME

Enveloppe		2023	2024	2025 et +	Total Encours
Fonctionnement		46 877,25	56 870,26	0,00	103 747,51
CDTF001	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG ST MALO	0,00	750,00	0,00	750,00
CDTF002	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG FOUGERES	15 929,25	53 913,52	0,00	69 842,77
CDTF003	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG VITRE	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
CDTF004	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG VALLONS DE VII	14 654,00	0,00	0,00	14 654,00
CDTF005	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG REDON	6 294,00	2 206,74	0,00	8 500,74
Investissement		350 203,10	386 830,61	0,00	737 033,71
CDTI001	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG ST MALO	71 765,50	6 774,66	0,00	78 540,16
CDTI002	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG FOUGERES	112 812,23	0,00	0,00	112 812,23
CDTI003	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG VITRE	81 245,08	181 618,24	0,00	262 863,32
CDTI004	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG VALLONS DE VII	0,00	154 187,71	0,00	154 187,71
CDTI005	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG REDON	84 380,29	0,00	0,00	84 380,29
CDTI006	CONTRATS DEPART TERRIT 3E GENERATION AG BROCELIANDE	0,00	44 250,00	0,00	44 250,00
Total général		397 080,35	443 700,87	0,00	840 781,22